



## ASSURANCE CYBER POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

PARCE QUE  
CHAQUE CLIENT  
EST UNIQUE, IL  
FAUT UN ASSUREUR  
QUI SACHE FAIRE  
LA DIFFÉRENCE



### Pourquoi choisir AIG?

Dans un environnement marqué par la transformation numérique de la société et de l'économie, les risques cyber sont devenus une réalité incontournable, au centre des préoccupations des entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité. Les entreprises exploitent des données à caractère confidentiel ou personnel et utilisent des réseaux et supports informatiques pour échanger et conserver des données. Pertes d'informations confidentielles, piratage informatique, vol de matériels informatiques, erreurs commises par un salarié...

sont autant de risques encourus au quotidien par les entreprises. **L'Assurance Cyber est la solution pour couvrir au mieux les risques et mettre en place les actions nécessaires afin de limiter les impacts sur votre activité.**

### Récapitulatif

- Chiffre d'affaires jusqu'à 50 millions d'euros
- Des limites de garantie allant de 50 000 € à 3 000 000 € par période d'assurance
- Garantie Pertes d'exploitation automatiquement intégrée au contrat

### Les avantages pour votre entreprise

- 1 Une marque de confiance**
  - La solidité financière du Groupe AIG.
  - Une expérience de plus de 70 ans sur le marché français et de près de 20 ans sur le segment des PME.
  - Une connaissance des risques auxquels sont confrontées les entreprises, permettant de proposer des solutions innovantes.
- 2 Une solution complète:**
  - Le contrat Cyber permet de protéger les sociétés et leurs filiales ayant un chiffre d'affaires jusqu'à 50 millions d'euros. Si elles réalisent moins de 30% de leur chiffre d'affaires à l'exportation aux USA et au Canada, elles peuvent également être couvertes.
  - Une prime forfaitaire annuelle, avec la possibilité de la régler mensuellement sans surprime
  - Une ligne d'urgence accessible 24h/24 et 7j/7 en cas d'incident pour organiser les premières mesures qui s'imposent
  - L'accès à un consultant référent et à un réseau d'experts : conseils juridiques et spécialistes en gestion de crise
  - Un service gratuit d'assistance Allo Info Juridique
- 3 Une gestion des sinistres réactive :**
  - AIG dispose de l'une des plus grandes équipes de gestion des sinistres du marché français reconnue pour sa technicité et sa réactivité.

## Que couvrons-nous?

| GESTION D'UN INCIDENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | DOMMAGES SUBIS PAR L'ASSURÉ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | RESPONSABILITÉ CIVILE                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions d'urgence</b><br><b>Frais et dépenses garantis :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant juridique</li> <li>Expert informatique</li> <li>Atteinte à la réputation</li> <li>Restauration et récupération des données</li> <li>Frais de notification</li> <li>Frais de monitoring et de surveillance</li> </ul> <b>Honoraires d'experts d'assuré</b> | <b>Enquête et sanction d'une autorité administrative :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête d'une autorité administrative</li> <li>Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative</li> </ul> <b>Cyber-extorsion</b><br><b>Perte d'exploitation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'exploitation</li> <li>Frais supplémentaires d'exploitation</li> </ul> | <b>Atteinte aux données</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte à la sécurité du système informatique</li> <li>Manquement à l'obligation de notification</li> <li>Sous traitant</li> </ul> <b>Frais d'atténuation du risque</b> |

### OPTION PREMIUM : SURCONSOMMATION TÉLÉPHONIQUE, CYBER DETOURNEMENT DE FONDS & CARENCE DU PRESTATAIRE D'EXTERNALISATION

#### Avec l'option Cyber PREMIUM, les assurés ont accès à :

- La Garantie Surconsommation téléphonique, qui prend en charge le coût de la surconsommation téléphonique suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes téléphoniques.
- La Garantie Cyber Détournement de fonds, qui couvre les pertes pécuniaires correspondant à la valeur des fonds, titres ou actifs financiers consécutives à un vol suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes informatiques.
- La Garantie Carence du prestataire d'externalisation, qui couvre toute dégradation ou suspension du service fourni par le système informatique du prestataire d'externalisation et/ou toute interruption d'accès aux données par la société souscriptrice en raison de leur destruction, modification, altération, corruption, endommagement ou suppression ayant pour cause directe ou exclusive une atteinte à la sécurité du système informatique du prestataire d'externalisation empêchant l'accès aux données et faisant obstacle à la poursuite normale de l'activité de la société souscriptrice.

## Nos appétits de souscription

Notre contrat Cyber permet d'assurer de nombreuses activités parmi les catégories suivantes :

|                                                                                    |                                        |                                                                                     |                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|  | Activités industrielles (Fabrication), |  | Activités de construction et d'entretien,    |
|  | Activités agricoles,                   |  | Activités de loisirs et de divertissement,   |
|  | Activités de l'artisanat,              |  | Activités de services,                       |
|  | Activités de beauté et bien-être,      |  | Activités de vente en gros et de négoce, ... |
|  | Activités de bureaux,                  |                                                                                     |                                              |

## 3 choses à retenir à propos de l'Assurance Cyber d'AIG

- 1 Une solution d'assurance permettant à l'entreprise de couvrir au mieux les risques cyber et mettre en place les actions nécessaires afin de limiter les impacts sur l'activité.
- 2 Une grande expertise en matière de souscription et de gestion des sinistres
- 3 Une connaissance pointue du marché des PME et des plateformes digitales

## Cette offre vous intéresse et vous souhaitez en savoir davantage ?

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur commercial habituel.